



SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

PROCÈS VERBAL DU 07/04/2023

Date de convocation : 30/03/2023	Lieu : St Germain de Montbron
Heure du début : 14h10	Heure de fin : 15h40

CDC Charente Limousine : Mr DUMAS Jean Luc ; Mme MONToux Béatrice ; Mr MARJOLET Jean Louis ; Mr POINT Pascal ;

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette ;

CDC Grand Angoulême : Mr HUREAU Thierry ; Mme GROSMAN Carole

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Mr BARDOULAT Pierre ; Mr CARETTE Pierre ; Mme COMBEAU Danielle ; Mr DANIEL Thierry ; Mr DECHANDON Daniel ; Mr GENINI Didier ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr RABARDY David ; Mr RICHARD Christophe.

CDC Lavalette Tude Dronne : //

Étaient présents - Suppléants : Mme GUILLEBAUD Julie

Étaient absent(s) excusé(s) : Mr FERSING Jacques (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr JOUASSIN Emmanuel (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr BORIE Patrick (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr MAES Xavier (cdc Charente Limousine) ; Mr ROBIN Rémi (cdc Cœur de Charente) ; Mr ROUSSEAU Jacky (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord).

Mr LEONARD Jean-Pierre (cdc Charente Limousine) ; Mr PALARD Philippe (cdc Charente Limousine) ; Mr PUYMERAIL Aurélien (cdc Charente Limousine) ; Mr SAVY Benoit (cdc Charente Limousine) ; Mr TRIMOULINARD Jean-Claude (cdc Charente Limousine) ; Mr VIROULAUD Philippe (cdc Cœur de Charente) ; Mme DULAIS Nathalie (cdc Grand Angoulême) ; Mr AZEN Bernard ; Mr LAURIN Jacky (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr MANDIN Laurent (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mme MICHENAUD Françoise (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr MORISSET Bernard (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr SEGUIN Philippe (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr VANACKERE Stéphane (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr JOSEPH Alain (cdc Lavalette Tude Drone) .

Présents Sy BTB :

Mr ROJO DIAZ Emmanuel – Directeur des services.
Mme CAILLAUD Nadia – Adjointe administrative Comptable
Mr PICAUDAT Bruno – Encadrant technique.
Mme DROIT Emilie – Adjointe administrative Secrétariat

Invitée : Mme MOREAU Nathalie / Trésor Public de Confolens

Secrétaire de séance : Mme Danielle COMBEAU

Le Président accueille l'assemblée du conseil syndical, et remercie les délégués de leur présence.
Puis le président fait lecture de l'ordre du jour.

Désignation du/de la secrétaire de séance

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un veut bien se porter volontaire comme secrétaire de séance.
Mme Danielle COMBEAU se porte alors volontaire, et est désignée secrétaire de la séance.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 01 Mars 2023.

Le Président demande à l'assemblée si tout le monde a bien pris connaissance du compte rendu de la dernière séance, du 01/03/2023 et s'il y a des remarques à faire.
Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Date de la convocation : 30/03/2023
Nombre de délégués titulaires : 37
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 20
Pouvoirs : 03

ORDRE DU JOUR :

Désignation du ou de la secrétaire de séance.
Validation du PV du Conseil Syndical du 01er mars 2023.

Délibérations :

- Clé de répartition
- Budget
- Service du CDG 16
- Convention AAPPMA
- Convention Mairie de Roussines
- Revalorisation participation financière des repas des personnels en ACI.

Informations diverses :

- Point régie
 - Suivi annuel document unique.
 - Questions diverses.
-



Les délibérations

1. Clé de répartition :

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire, présenté en conseil syndical du 01 mars 2023.

Vu les différents éléments entrants dans le mode de calcul de la clé de répartition 2023.

Clé de répartition 2023							
EPCI	Population légale INSEE-2019	Surface EPCI sur bv km2	Répartition surface EPCI sur BV en %	Population sur bv	Répartition surface EPCI pour la pop. en %	clé de répartition	Montant par EPCI en 2023
						(Pop %BV + %bv) / 2	
Agglomération de Grand Angoulême	142 267	66,73	8,0%	11 347	32,2%	20,1%	67 090,53 €
CDC Coeur de Charente	21 980	64,11	7,7%	1 684	4,8%	6,2%	20 785,72 €
CDC de Charente Limousine	35 346	240,03	28,7%	10 141	28,8%	28,7%	95 990,63 €
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 757	463,17	55,4%	12 045	34,1%	44,8%	149 583,86 €
CDC Lavalette Tude Dronne	17 721	2,58	0,3%	55	0,2%	0,2%	774,26 €
Total	239 071	836,62	100%	35 272	100%	100%	334 225 €

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions avant de procéder au vote. Aucune question n'étant posée, le conseil syndical passe au vote.

Résolution :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- A l'unanimité

D'ADOPTER la clé de répartition ci-dessus présentée, pour l'année 2023.

2. Budget prévisionnel 2023 :

La lecture du BP 2023 est faite par Mme CAILLAUD, adjointe administrative comptable du syndicat. En amont, elle apporte une précision : La disparition de la ligne « dépenses imprévues », remplacée par le taux de fongibilité.

Ainsi il est possible d'établir un taux de fongibilité de 7%. Ce qui signifie les mouvements de crédits, d'une catégorie de dépense vers une autre, jusqu'à hauteur de 7 % des dépenses réelles (Sans besoin de prise de délibération modificative.).

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES		
		BP 2022	CA 2022	BP 2023
Cha = 011	Charges à caractère général	125 100,00 €	62 814,53 €	176 555,44 €
Art = 60622	Carburants	14 000,00 €	16 011,94 €	18 000,00 €
Art = 60631	Fournitures d'entretien	1 000,00 €	411,50 €	1 000,00 €
Art = 60632	Fournitures de petit équipement	55 000,00 €	5 202,78 €	20 000,00 €
Art = 60636	Habillement et vêtements de travail	5 000,00 €	3 473,50 €	5 000,00 €
Art = 6064	Fournitures administratives	500,00 €	337,79 €	500,00 €
Art = 6068	Autres matières et fournitures	2 000,00 €	357,84 €	1 000,00 €
Art = 61358	Autres (centaure)	500,00 €	452,42 €	500,00 €
Art = 614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00 €	3 827,01 €	5 000,00 €
Art = 61231	Voirie (gouffre)	- €	4 728,00 €	76 202,44 €
Art = 61551	Matériel roulant	20 000,00 €	2 832,55 €	10 000,00 €
Art = 61558	Autres biens mobiliers	500,00 €	1 152,75 €	500,00 €
Art = 6156	Maintenance	2 000,00 €	2 100,31 €	2 000,00 €
Art = 6161	Multirisques	2 500,00 €	3 304,57 €	4 500,00 €
Art = 6168	Autres (assurance)	3 000,00 €	3 261,32 €	3 700,00 €
Art = 6182	Documentation générale et technique	300,00 €	219,00 €	245,00 €
Art = 6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00 €	5 259,00 €	8 000,00 €
Art = 6188	Autres frais divers (cdg16)	500,00 €	477,57 €	500,00 €
Art = 6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	- €	6 700,00 €
Art = 6228	Divers (tickets resto- fleur)	500,00 €	306,20 €	500,00 €
Art = 6231	Annonces et insertions	- €	- €	1 500,00 €
Art = 6234	Réceptions	500,00 €	819,43 €	800,00 €
Art = 62367	Publications	1 800,00 €	1 756,80 €	2 208,00 €
Art = 6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00 €	4 130,63 €	5 000,00 €
Art = 6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	52,27 €	200,00 €
Art = 6262	Frais de télécommunications	3 000,00 €	2 339,35 €	3 000,00 €

Cha = 012	Charges de personnel	445 600,00 €	443 153,51 €	489 100,00 €
Art = 6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00 €	260,33 €	300,00 €
Art = 6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 800,00 €	3 743,05 €	4 000,00 €
Art = 64111	Rémunération principale	185 000,00 €	194 372,83 €	230 000,00 €
Art = 641110	Personnel titulaire	- €	- €	7 000,00 €
Art = 641310	Personnel non titulaire	23 000,00 €	22 745,65 €	4 000,00 €
Art = 6415	Indemnité d'inflation		1 200,00 €	
Art = 64168	Autres emplois aidés	110 000,00 €	97 825,70 €	110 000,00 €
Art = 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	34 000,00 €	32 854,69 €	34 000,00 €
Art = 6453	Cotisations aux caisses de retraites	46 000,00 €	47 271,76 €	55 000,00 €
Art = 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 700,00 €	4 894,87 €	5 800,00 €
Art = 6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 300,00 €	8 153,90 €	8 000,00 €
Art = 6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	1 000,00 €	860,00 €	1 000,00 €
Art = 6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00 €	380,73 €	2 000,00 €
Art = 6478	Autres charges sociales diverses	8 000,00 €	7 140,00 €	8 000,00 €
Art = 648	Autres charges de personnel	20 000,00 €	21 450,00 €	20 000,00 €
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	45 000,00 €	42 312,01 €	31 500,00 €
Art = 65311	Indemnités de fonction	22 000,00 €	19 708,26 €	21 000,00 €
Art = 65313	Cotisations de retraite	1 000,00 €	827,75 €	1 000,00 €
Art = 65561	Contributions fonds compensation des charges territoriales	16 000,00 €	17 140,00 €	3 500,00 €
Art = 65568	Autres contributions	6 000,00 €	4 635,00 €	6 000,00 €
65888	Charges diverses de la gestion courante		1,00 €	
Total des dépenses réelles		615 700,00 €	548 280,05 €	697 155,44 €
Cha = 67	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	10 904,10 €	10,00 €
Art = 673	Titre annulé	12 000,00 €	10 904,10 €	10,00 €
Cha = 042	Opération d'ordre de transfert entre section	34 820,00 €	34 819,15 €	38 192,00 €
Art = 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	34 820,00 €	34 819,15 €	38 192,00 €
Cha = 022	Dépenses imprévues	24 216,30 €	- €	- €
023	Virement section investissement	33 596,00 €	- €	2 546,58 €
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT (A)		720 332,30 €	594 003,30 €	737 904,02 €
REULTAT DU FONCTIONNEMENT B-A			153 904,91 €	- €

RECETTES				
		BP 2022	CA 2022	BP 2023
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté	76 157,30 €		230 062,02 €
Cha = 013	Atténuations des charges	14 500,00 €	20 615,18 €	13 500,00 €
Art = 6419	Remb. sur rémunérations du personnel	12 000,00 €	15 900,43 €	10 000,00 €
Art = 6459	Remb.charges sécurité sociale et prévoy	- €	1 200,00 €	- €
Art = 6479	Remb. sur autres charges sociales	2 500,00 €	3 514,75 €	3 500,00 €
Cha = 042	Opé. Ordre-transfert entre sections	55 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Art = 722	Immobilisations corporelles	55 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Cha = 74	Dotations et participation	574 675,00 €	726 802,77 €	474 225,00 €
Art = 74718	autres : État : asp -aci	90 000,00 €	109 800,32 €	110 000,00 €
Art = 7472	Régions	10 000,00 €	47 356,49 €	15 000,00 €
Art = 7473	Départements-poste TR-régie	7 000,00 €	10 526,65 €	15 000,00 €
Art = 7473	Départements-insertion	- €	8 840,00 €	- €
Art = 74741	Communes membres du GFP	317 675,00 €	317 675,00 €	334 225,00 €
Art = 7478218	Autres organismes	150 000,00 €	232 604,31 €	- €
Cha = 7588	Autres produits de gestion courante	- €	190,26 €	
75888	Autres produits (service des impots)	- €	190,26 €	- €
Total des recettes réelles		720 332,30 €	747 608,21 €	737 787,02 €
Cha = 77	Produits exceptionnels	- €	300,00 €	117,00 €
Art = 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		92,00 €	117,00 €
773	Urssaf		208,00 €	- €
Total des produits (B)		720 332,30 €	747 908,21 €	737 904,02 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
		BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023
Cha = 001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	271 517,30 €			121 948,58 €
Cha = 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	55 000,00 €	- €		20 000,00 €
Art. - 2145(ordre)	Construction sur sol d'autrui - installations générales,	55 000,00 €	- €		20 000,00 €
Cha = 041	Opérations d'ordre de transfert entre section	25 170,00 €	25 168,03 €	- €	- €
- 4581-2014(ordre)	Aménagement bonnieure 4ème tranche	25 170,00 €	25 168,03 €		- €
Cha = 21	Immobilisations corporelles	38 500,00 €	17 039,66 €	- €	19 000,00 €
Art = 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	- €	3 740,10 €		5 000,00 €
Art = 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	7 572,69 €		3 000,00 €
Art = 2181	Installations générales, agencements et aménagement	5 000,00 €	- €		2 000,00 €
Art = 21828	Matériel de transport	10 000,00 €	- €		2 000,00 €
Art = 21838	Matériel de bureau et matériel informatique	8 500,00 €	5 726,87 €		3 000,00 €
Art = 21848	Mobilier	5 000,00 €	- €		4 000,00 €
Cha = 4581	Opérations pour compte de tiers	367 803,00 €	263 220,00 €	66 500,00 €	354 500,00 €
Art = 4581 2020-1	TRAVAUX TRANCHE 4-5-6-7	249 707,00 €	249 624,00 €		
Art = 4581 2020-2	Etude expertise ouvrages tardoire	66 500,00 €	- €	66 500,00 €	66 500,00 €
Art = 4581 2021-1	Pont de Roussines	38 000,00 €	- €		38 000,00 €
Art = 4581 2022-2	Création linéaire CE chasseneuil	13 596,00 €	13 596,00 €		
Art = 4581 2023-1	TRAVAUX TRANCHE intermédiaire				250 000,00 €
Cha = 020	Dépenses imprévues	8 813,00 €	- €		- €
		8 813,00 €			- €
TOTAL CHARGES INVESTISSEMENT (A)		766 803,30 €	305 427,69 €	66 500,00 €	515 448,58 €
RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT B-A			149 568,72 €	197 260,00 €	- €

RECETTES					
		BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023
Cha = 001 - Solde d'exécution de la section d'invest. reporté (1)		- €			
Cha = 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	33 596,00 €			2 546,58 €
Cha = 10 - Dotations, fonds divers et réserves		300 517,30 €	301 354,23 €		6 000,00 €
Art = 10222	FCTVA	29 000,00 €	29 836,93 €		6 000,00 €
Art = 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	271 517,30 €	271 517,30 €		- €
Cha = 041 - Opérations d'ordre entre sections		25 170,00 €	25 168,03 €		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	25 170,00 €	25 168,03 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	34 820,00 €	34 819,15 €		38 192,00 €
	Part du fonctionnement	34 820,00 €	34 819,15 €		38 192,00 €
Cha = 13	Subventions d'investissement	- €	5 665,00 €		- €
	Ada de chabanais - financement trx Rivaillon	- €	5 665,00 €		- €
Cha = 45	Opérations pour compte de tiers	372 700,00 €	87 990,00 €	263 760,00 €	468 710,00 €
4581 2020-1	TRAVAUX TRANCHE 4-5-6-7	335 200,00 €	87 990,00 €	226 260,00 €	247 210,00 €
	travaux tra n°4,5,6,7 AEAG	293 300,00 €	87 990,00 €	205 310,00 €	- €
	travaux tra n°4,5,6,7 CRNA	41 900,00 €	- €	20 950,00 €	- €
4582 2020-2	Etude expertise ouvrages tardoire	37 500,00 €	- €	37 500,00 €	37 500,00 €
	travaux etude AEAG	27 000,00 €	- €	27 000,00 €	27 000,00 €
	travaux etude CRNA	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	travaux etude Dpt16	5 500,00 €	- €	5 500,00 €	5 500,00 €
4581 2021-1	Pont de Roussines	- €	- €		24 000,00 €
	travaux pont AEAG	- €	- €		16 000,00 €
	travaux pont CRNA				4 000,00 €
	travaux pont Dpt16	- €	- €		4 000,00 €
45 812 023	TRAVAUX TRANCHE intermédiaire	- €	- €		160 000,00 €
	travaux pont AEAG	- €	- €		160 000,00 €
TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT (B)		766 803,30 €	454 996,41 €	263 760,00 €	515 448,58 €

Le BP 2023 est équilibré pour :

- 737 905€ fonctionnement
- 515 450 € investissement

Soit un BP de 1 253 355€ avec 610 000€ aides

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions avant de procéder au vote.

Mme Grosman demande, concernant les travaux du Pont à Roussines, si cela fait partie des « projets innovant subventionnés ?

Mr Rojo-Diaz répond que non, qu'il s'agit du projet de la Mairie de Roussines.

En effet, le Sy BTB demande les aides, et le reste, est pris à la charge de la Mairie. Il s'agit d'une opération blanche financièrement, pour le syndicat.

L'action consistera dans le retrait des buses actuelles trop petites, et dans l'installation d'un pont cadre.

Mr Bardoulat demande ce à quoi correspond la ligne travaux de 160 000 €

Ce à quoi Mr Rojo Diaz explique que cela est la demande de subvention en cours.

Mr Bardoulat fait remarquer que normalement quand une subvention n'est pas encore accordée officiellement par une notification, elle devrait figurer sur une ligne d'emprunt. Car au cas où, cela peut poser problème en Préfecture.

Mr Dechandon explique que cela fera donc l'objet d'une correction, d'autant plus que ce budget n'est que prévisionnel.

Toutefois, le budget a toujours été monté avec ces lignes prévisionnelles de recette. En effet, si l'accord de subvention n'aboutissait pas, les travaux ne seraient pas réalisés et donc aucune dépense.

Résolution :

Au vu des différents éléments présentés et après délibération, les membres du conseil syndical, après délibération, ont décidé :

- D'approuver à l'unanimité, le budget prévisionnel 2023.

- D'ajouter la mise en place d'un taux de fongibilité de 7% en section de fonctionnement et de 7% en section d'investissement.

3. Adhésion au service du CDG 16 GRH + :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une nouvelle convention de services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Il entend ainsi pouvoir répondre, au-delà de ses missions obligatoires, à des sollicitations ponctuelles de collectivités confrontées à des difficultés diverses ou souhaitant se faire aider pour la conduite de projets divers dans le domaine de la gestion du personnel.

Cette convention structure les solutions d'appuis ponctuels ou d'accompagnements méthodologiques suivantes :

- ✓ Les soutiens ponctuels en expertise et moyens humains
- ✓ Calcul des droits en matière de reprise de services et établissement de l'acte
- ✓ S.O.S. paye
- ✓ Secrétaire de mairie itinérant,
- ✓ Autre accompagnements techniques (Lignes Directrices de Gestion, réalisation d'un tableau des effectifs ou de fiches de poste...).
- ✓ Conseil en organisation,
- ✓ Évaluation des risques psycho-sociaux,
- ✓ Médiation (hors champs M.P.O.)
- ✓ Enquête administrative (par exemple après réception d'un signalement ou préalablement à la procédure disciplinaire).

L'adhésion à la convention est gratuite mais les besoins d'accompagnements seront faits avec une évaluation du coût financier par prestation, selon les tarifs indiqués par le CDG16.

Le Président demande si quelqu'un a des questions.
Aucune question n'étant formulée, il est procédé au vote.

Après délibération, le conseil syndical à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la convention de service « CDGRH+ » du Centre de Gestion ;
- autorise Mr le Président à signer la convention de service « CDGRH+ » avec le Centre de Gestion de la Charente.

4. Convention AAPPMA :

La convention a pour objet de définir les conditions de financement des travaux hydromorphologiques sur la Tardoire.

Suite à un mail passé à l'ensemble des Aappmas du territoire du SyBTB, il n'y a que l'Aappma de la Rochefoucauld qui a répondu favorablement. Pour rappel, cette opération est subventionnée à 80%.
Mise en place d'enrochement pour diversification en amont des aménagements faits en 2019 (au niveau du camping de La Rochefoucauld).

Il s'agit d'une opération neutre pour le syndicat, Cette opération est évaluée à 10 000 € TTC. Elle fait l'objet d'un partenariat financier entre le SYBTB et l'Aappma La Rochefoucauld :

- En ce qui concerne le SYBTB, il prendra initialement en charge la totalité du coût de la réalisation des travaux hydromorphologiques du cours d'eau ;
- L'Aappma La Rochefoucauld quant à lui, prendra en charge 20% de la dépense réelle HT, soit 1 600€ HT (selon l'estimation initiale). Cette somme sera versée au SYBTB par l'intermédiaire d'un fond de concours basé sur les dépenses réelles des travaux, sans toutefois excéder ce plafond.

La délibération proposée par le Président, consiste à approuver cette convention, et à donner pouvoir de signature au Président pour l'exécution.

Après avoir demandé s'il y avait des questions parmi l'assemblée. Aucune n'étant formulée. Le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de financement entre le Sy BTB et l'AAPPMA de La Rochefoucauld, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférant.

5. Convention Mairie de Roussines :

Cette convention de financement, concerne des travaux en réalisation en maîtrise d'ouvrage par le SyBTB avec un financement complémentaire par la Commune de Roussines.

Pour rappel, cette opération est subventionnée à 80%.

Les travaux visent donc à changer le pont pour permettre un écoulement sans chute d'eau.

L'enlèvement des buses pour le remplacer par un pont cadre permettra d'avoir un gain de franchissabilité piscicole et de maintien de l'usage. Cela permettra de restaurer la continuité du cours d'eau.

De plus, le nouveau gabarit du pont cadre sera calé pour favoriser la création d'un lit emboité avec des gabarits propres à la saison de l'année. Cela permettra de maintenir le plus longtemps possible l'eau.

Les travaux comportent notamment des prestations :

- La création d'un nouveau passage,
- La mise en place d'un pont cadre,
- Le comblement de l'ancien passage,
- La mise en place d'un radier béton sur le pont cadre pour permettre le passage des crues quinquennales,
- De fourniture et de pose de blocs 100/300 kg pour diversification en aval.

Cette opération est évaluée à 38 000 € TTC. Elle fait l'objet d'un partenariat financier entre le SYBTB et la mairie :

- En ce qui concerne le SYBTB, il prendra initialement en charge la totalité du coût de la réalisation des travaux de continuité du cours d'eau ;
- La mairie prendra en charge 20% de la dépense réelle HT, soit 6 500€ HT (selon l'estimation initiale). Cette somme sera versée au SYBTB par l'intermédiaire d'un fond de concours basé sur les dépenses réelles des travaux, sans toutefois excéder ce plafond.

La délibération proposée par le Président, consiste à approuver cette convention, et à donner pouvoir de signature au Président pour l'exécution.

Il n'y a pas de question sur le sujet. Le Président propose de passer au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de financement entre le Sy BTB et la Mairie de Roussines, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférant.

6. Revalorisation de la participation aux repas des personnels en ACI :

Vu la revalorisation au 1er janvier 2023, de l'avantage en nature nourriture qui s'élève à 10,40€ (contre 10 € en 2022), soit 5,20 € par repas (contre 5 € en 2022).

Vu la saisine auprès du Comité social territorial, afin de revaloriser la participation du syndicat au repas des personnes en insertion ACI, à hauteur de la législation entrée en vigueur.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du : 27 mars 2023.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De revaloriser à 5.20 € par personnel, par repas, par jour travaillé, la participation au repas des personnels en insertion du chantier d'insertion porté par le syndicat.
- Précise que le repas s'entend par repas du midi.

Informations diverses :

1. Point régie :

2. Suivi annuel du document unique :

Mr Bruno Picaudat, l'agent de prévention du syndicat, présente le plan de prévention annuelle. Ceci en vue de la mise à jour du Document Unique, qui sera validée lors d'un prochain conseil syndical, après avis du CST du Centre de Gestion 16.

Pour le Sy BTB

- En attente d'une formation pour les procédures d'intervention en bord de voirie.
- En attente de l'acquisition de panneaux de signalisation de chantier.
- Prévoir le passage de la catégorie A du CACES R482 (engins de chantier : pelles hydrauliques, chargeuses, moto-basculeurs et compacteurs < à 6 tonnes) (Bruno, Julien, Adrien et Quentin).
- Prévoir la mise en place d'affichages de sensibilisation à l'hygiène et la propreté dans les locaux.
- Prévoir un contact avec un(e) ergonomiste afin d'identifier les postures et les adaptations des différents postes de travail.

Pour la CDC – La Rochefoucauld Porte du Périgord.

- Remplacement de la porte d'entrée par un porte antipanique.
- Prévoir la création d'une issue de secours à l'étage.
- En attente pour le remplacement de l'escalier du hall d'entrée.
- En attente pour le remplacement du joint de la fenêtre du bureau de la secrétaire.
- Prévoir la réfection du sol à l'étage (carrelage dégradé).

Mr Bardoulat suggère, de se rapprocher de la CDC pour demander le plan de l'ancien projet de siège de la CDC qui avait été envisagé dans les locaux.

3. Questions diverses :

Mr Emmanuel Rojo-Diaz prend la parole pour aborder la situation de la reprise des stations hydrométriques, ayant appartenues à la DREAL Nouvelle Aquitaine.

7 stations sur notre territoire :

2 sur le Bandiat : 1 Marthon – 1 Feuillade

4 sur la Tardoire : 1 Coulgens - 1 La Rochefoucauld - 2 Montbron

1 sur la Bonnière à st Ciers

Extrait de la visite de l'EPTB du 21 mars 2023.

LA TARDOIRE

Code_site	Localisant	Cours d'eau	Surf-BV	Nb_Station s	Scénario	Explication
R1080010	Montbron	La Tardoire	415	2	Réduction des coûts / Suppression	Suppression d'une des 2 stations
R1180010	Coulgens [Pont de Coulgens]	La Tardoire	1196	1	Intérêt local / Suppression	Transfert éventuel SM Karst La Rochefoucauld (Intérêt local) ou suppression

Les enjeux locaux retenus pour ces stations sont les suivants :

- **Enjeu gestion des inondations :** la station de Coulgens, essentiellement utile pour mesurer le « trop-plein » du karst de La Rochefoucauld en période hivernale permet de mieux appréhender le fonctionnement global du karst.
- **Enjeu gestion des étiages :**
 - les stations de Montbron et Coulgens sont utilisées en entrée du modèle hydrogéologique du karst (KarstMod), créé dans le cadre de l'étude de révision du DOE de la Touvre ; les données de la station de Coulgens (qui coupe régulièrement, station sèche 4 mois/an) n'avaient pas été prises en compte au moment de l'étude DOE, mais l'Université de Toulouse a amélioré le modèle depuis, notamment en intégrant la station de Coulgens pour une meilleure caractérisation des pertes ; cette amélioration du modèle a permis de réaliser de nouvelles simulations qui montrent que l'impact des prélèvements dans le karst sur les débits serait plus important que ce qui avait été évalué par le passé (l'étude a fait l'objet d'un article dans Water) ; le modèle est toujours utilisé par l'Université de Toulouse et serait à réutiliser dans le cadre des réflexions sur la gestion des prélèvements dans le karst ;
 - les stations de Montbron et Coulgens servent à intégrer les apports de surface *via* l'infiltration directe sur le bassin karstique ou *via* les pertes des rivières, qui impactent directement le niveau de remplissage du karst ;
 - sur les stations de Montbron et Coulgens, des Débits Objectifs Complémentaires (DOC) sont recommandés par le SAGE Charente.
 - dans le cadre des restrictions d'irrigation, pas d'autres stations à proximité de Coulgens
- **Enjeu flux de polluants et d'intrants et qualité de l'eau :**
 - la station de Coulgens est ciblée pour couplage avec des stations plancher de suivi qualité.

LE BANDIAT

Code_site	Localisant	Cours d'eau	Surf-BV	Nb_Station s	Scénario	Explication
R1160010	Feuillade [1]	Le Bandiat	306	1	Suppression	Station GQE actuelle pour le Bandiat - A supprimer car station débitmétrique médiocre et enjeux étiages dorénavant faibles sur le Bandiat

Les enjeux locaux retenus pour ces stations sont les suivants :

- **Enjeu gestion des étiages :**
 - la station de Feuillade est utilisée en entrée du modèle hydrogéologique du karst (KarstMod), créé dans le cadre de l'étude de révision du DOE de la Touvre ;
 - la station de Feuillade sert à intégrer les apports de surface *via* l'infiltration directe sur le bassin karstique ou *via* les pertes des rivières, qui impactent directement le niveau de remplissage du karst ;
 - sur la station de Feuillade, un Débits Objectifs Complémentaires (DOC) est recommandé par le SAGE Charente ;
 - dans le cadre des restrictions d'irrigation, la station de Feuillade (déjà soumise à des pertes karstiques) est remplacée par la station de Saint Martial de Valette plus en amont), sur le secteur granitique (mais ne permettant pas d'intégrer l'ensemble des affluents du Bandiat en amont du karst.
- **Enjeu flux de polluants et d'intrants et qualité de l'eau :**
 - la station de Feuillade est ciblée pour couplage avec des stations plancher de suivi qualité ;
 - la station de Feuillade a été utilisée pour l'étude de vulnérabilité du karst.

A l'issue des échanges, les décisions suivantes sont actées par le groupe :

- **Non reprise du site de la station de Feuillade (abandonnée en raison de soucis de qualité de la mesure, d'ouvrages à l'aval de l'arche de pont qui se bouchent et perturbent les niveaux) dont la localisation ne permet pas de répondre aux enjeux, mais récupération des données historiques par l'EPTB Charente, le SyBTB et le SYMBA-BT ;**
La station de Marthon plus aval est déjà dans le gouffre, ne permettant pas de remplacer Feuillade, **nécessité de rechercher sur le terrain par l'EPTB Charente en lien avec le SyBTB, le SYMBA-BT et HydroInvest (1er trimestre 2023) un site plus adapté, si possible en aval des principaux affluents du Bandiat et en amont des principales pertes karstiques en vue du couplage avec les suivis qualité ; l'organisation, les modalités et le calendrier de reprise fera l'objet d'une réunion spécifique en mars 2023 (mutualisable avec celle de Coulgens ?) entre l'EPTB Charente, le SyBTB, le SYMBA-BT, Charente-Eaux et HydroInvest.**

A l'issue des échanges, les décisions suivantes sont actées par le groupe :

- **Non reprise du site de la station de Montbron (doublon avec l'autre site de Montbron - site de Lavaud) ;**
- **Reprise de la station de Coulgens : une sonde piézométrique, un panneau solaire seront à terme démontés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, mais les supports seront laissés sur place ; l'organisation, les modalités et le calendrier de reprise feront l'objet d'une réunion spécifique en mars 2023 entre l'EPTB Charente, le SyBTB, Charente-Eaux et HydroInvest, les conclusions de cet échange seront également transmises à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.**

Visite avec l'Eptb le 21 mars 2023

Reprise de la station Tardoire de Coulgens avec le coffret existant

Reprise de la station Bandiat: décalage en aval du pont : Aménagement du lit par des enrochements.

Questions :

Mr Hureau demande pourquoi le syndicat n'adhère pas à l'EPTB ?

Mr Dechandon explique, que le syndicat n'a jamais adhéré à l'EPTB.

Car pour rappel du contexte, le syndicat était financièrement fragile à l'époque, et il avait été demandé au syndicat de réduire ses coûts.

De plus, toujours dans ce contexte financier, Mr Rojo Diaz rappelle que la cotisation coûtait dans les 15 000€ à l'année.

Mr Dechandon indique que la situation financière du syndicat étant meilleure, qu'effectivement ce positionnement est peut-être à revoir. Tout en gardant à l'esprit qu'il faut parfois peu de choses pour faire se dégrader une situation financière stable.

Mr Rojo Diaz, ajoute que depuis quelques temps, effectivement, l'EPTB tente de se rapprocher du territoire d'ici.

Et que certaines CDC ont à titre individuel, adhérées à l'EPTB.

En terme technique, l'EPTB ne partage pas ses données liées aux prélèvements, alors qu'ils ont besoin des personnes sur les territoires pour les obtenir.

De ce fait, il y a une situation de collecte de données qui sont incomplètes.

Cependant, il serait bien de les faire venir pour une rencontre, et échanger sur les apports mutuels.

Mr Hureau indique que l'EPTB est là aussi pour des missions de protection, et que se passer de leurs services peut être dommage.

Il ajoute sur un autre sujet, l'exemple du désaccord entre géologues eux-mêmes sur la délimitation du karst.

Mme Grosman prend la parole pour rappeler que des élus de Grand Angoulême siègent à l'EPTB. Et qu'à ce titre, il serait bon de leur faire remonter les arguments pour qu'ils abordent les sujets concernés lors de leurs réunions à l'EPTB. Qu'à titre d'exemple, l'expertise du syndicat devrait être relayée aux élus, qui eux-mêmes seraient le relais jusqu'à l'EPTB.

Mr Rojo-Diaz, répond qu'effectivement c'est possible. Il faut néanmoins ne pas perdre de vue que le coût sera réparti sur les EPCI en cas d'adhésion. Et que cela peut s'avérer compliquer. Qu'une rencontre sous forme de réunion pour en parler en amont est à envisager.

Ce à quoi Mr Hureau répond, que bien que le financement ne soit pas à négliger, que si on veut faire avancer certaines choses, il faut s'en donner les moyens.

Mr Rabardy prend alors la parole, pour indiquer qu'une éventuelle réadhésion à l'EPTB doit se faire dans un esprit de « donnant donnant ». Qu'effectivement, la cotisation ne serve pas que pour le « fonds de roulement ». Que la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord est le plus gros contributeur.

Mme Grosman pose la question d'une possible adhésion à l'EPTB par le syndicat, en lieu et place des CDC. Est-ce possible ? Cela permettrait peut-être de parler d'une seule voix.

Mr Hureau suggère de rencontrer Mr Mickael CANI.

Mr Rojo Diaz : Pourquoi pas organiser une réunion en juin.

Mr Dechandon : Il y a 5 cdc adhérentes au syndicat, avec chacune une vision différente de la taxe GEMAPI. Certaines ont fait une préparation à sa mise en place, tandis que d'autres, voient cela comme peu important. Mr Hureau répond à cela, que justement, d'où l'intérêt d'un organisme qui aide à se serrer les coudes.

Mme Combeau et Mme Montoux confirme que dans leur CDC respectives, le montant par exemple, de la taxe GEMAPI n'est pas du tout le même.

Mr Hureau ajoute, que si réunion il doit y avoir, qu'il y ait un maximum de Présidents de CDC qui soient présents.

Mr Rojo Diaz précise que ce serait une réunion en prévision d'un conseil syndical.

Plus d'autres remarques n'étant faites, Mr Rojo Diaz, passe à l'information suivante.

Il relaie l'invitation du service ALSH (Accueil de Loisir) de la CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord, concernant l'inauguration du projet d'aménagement de la parcelle située au lieudit « La petite rivière », où se trouve le syndicat, en partenariat avec ce dernier. L'aménagement a consisté en la plantation d'arbres fruitiers, d'une haie, l'implantation d'un potager, et l'installation d'un composteur, pour valoriser le site. Autour de tout cela, il a été créé une légende.

Inauguration le vendredi 14 avril 2023 à 17h30

Conférence sur la gestion des gouffres sur le Karst de La Rochefoucauld : 1 juin 2023 à 18h00, à la Mairie de Feuillade.

- Présentation du fonctionnement du Karst de la Rochefoucauld par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières.).
- Aménagement existant sur le linéaire du Bandiat et de la Tardoire par le SYBTB
- Point règlementaire sur les types d'aménagements par la DDT de la Charente
- Point sur les financements possibles par l'AEAG
- Débat avec la salle

Mr Rabbardy demande s'il est exact qu'il y aurait eu, ou à venir une réunion en Préfecture, concernant le possible choix de ne plus reboucher les gouffres ?

Mr Dechandon, répond qu'il n'en sait pas plus, mais que par contre, effectivement, ce sujet fait débat.

Mr Rojo Diaz, ajoute que si l'on prend comme exemple la Touvre.

Laisse-t-on faire la nature ? Si oui, quelles limites ?

Quid de la Gestion du Périmètre de Protection de la Touvre ?

Il faudra se poser les bonnes questions.

Mr Hureau, ajoute, qu'effectivement certains intérêts peuvent être divergents, mais qu'il est important de voir l'intérêt général.

Mme Grosman demande à avoir par mail, l'information sur la date de cette réunion.

Point vidéo. : Séquence de la chaine Eau TV.

Restauration de l'habitat. Situation du périmètre autour de la zone de restauration.

Si périmètre trop grand, il n'y a pas de retour de la vie.

Comment partager l'importance de la restauration ?

Argumentaire à adapter en fonction des usagers (quelques exemples)

Agriculteurs : à adapter (Céréaliers, polyculture-élevage, maraichage)

- limiter l'érosion des sols, des berges
- améliorer la tenue dans le temps des ouvrages de franchissement
- limiter l'entretien au titre du L.215-14 du CE
- améliorer la production laitière par l'amélioration de la qualité des eaux
- avoir des zones de repos pour le bétail (ombrage)

Collectivités :

- intérêt général
- réduction des inondations en aval
- amélioration du cadre de vie
- amélioration de la qualité des eaux

Gestionnaires forestiers :

- le manque d'eau est la première limite à la croissance forestière
- adaptation au changement climatique
- faible rentabilité de certaines parcelles drainées



Industriels :

- communication environnementale

Gestionnaires de STEP :

- amélioration de la résilience des cours d'eau récepteurs

Adaptation aux impacts du changement climatique et aux défis du 21^{ème} siècle

L'ordre du jour étant clos, ainsi que les échanges. Le Président clos la séance, il est 15h40.

Courbe

